

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVI

LEVIS—SEPTEMBRE 1910

No. 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite)

APPENDICE

14 mai 1739... J'ai à répondre à 4 lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, l'une du 12, une autre du 20 octobre dernier, et une troisième du 9 novembre, une autre du 1er. La santé de mon neveu Sarrazin et la mienne sont, Dieu merci, très bonnes. Il est fâcheux pour vous et pour moi que vous soyez toujours languissant et que vos malheureuses sueurs ne vous quittent point. Je crains tous les ans d'apprendre quelque chose de funeste : je devrais pourtant y être fait, puisque voilà près de dix à douze ans consécutifs que je n'entends parler que de mortalités dans notre famille.

Je ne m'attendais assurément pas que Madame Soumande mourrait si tôt, elle n'était pas d'un âge assez avancé, ni d'un tempérament à devoir mourir d'aussi bonne heure... Je la regrette beaucoup. Sa famille fait une vraie perte, car elle était encore en état de lui pro-

curer du bien. Elle a sagement fait, avant de mourir, de substituer le bien qu'elle a laissé, aux enfants de Soumande qui est un panier percé, lequel n'amassera jamais rien. Je n'ai pas manqué de prier pour cette chère défunte. (1)

Je suis fâché de la mort du cher M. de Tonnancour qui a été toute sa vie un de mes intimes amis. Il ne sera pas aisé de remplacer un homme aussi judicieux, aussi aimable et aussi respectable qu'il était. Je le regrette infiniment. De la manière que l'on me parle à Versailles, je ne crois pas que son fils ait sa charge, faute de capacité. Si MM. le gouverneur et intendant ont écrit, il faut qu'ils l'ayent fait d'une manière bien faible ; car à l'air du bureau, j'ai connu qu'ils avaient écrit pour un autre que l'on ne m'a pas nommé, parce que je ne l'ai pas demandé.

Je n'envoie point, cette année, au Chapitre la châsse pour la relique de St Paul, qu'il m'a demandée, parce que l'ouvrier qui l'a entrepris m'a dit qu'il ne pouvait la faire assez à temps pour le départ de nos vaisseaux. Il m'a demandé pour la châsse seule en ébène la somme de deux cents livres, (2) et m'a dit que si l'on voulait mettre dessus tous les agréments d'argent que l'on demandait, il en coûterait plus de 800 frs. Je lui dis que je n'avais tant d'argent à y mettre, que je n'avais que 300 fr. Il m'a dit que l'on ajusterait les choses de façon que je serais content, que tout l'embaras était de trouver des ouvriers capables de travailler l'argent, qu'ils étaient fort rares en ce genre...

(1) Je crois que cette dame Soumande épouse de Jean Soumande, était née Anne Chaping ; elle fut inhumée à Montréal le 11 décembre 1737. Les Soumande étaient alliés aux familles Hazeur, Senneville et Gauthier de Varennes.

(2) On voit par ce passage, que le Chapitre avait répondu à M. De L'Orme pour lui donner des instructions détaillées quant à la forme et quant à la matière.

Je n'oublie pas cette pauvre Jeannette Sarrazin que je regrette tous les jours ⁽¹⁾...

Vous apprendrez le changement qui a été fait à l'Isle-Royale de M. de St-Ovide, gouverneur, et de M. le Normant, commissaire ordonnateur. Ils ont toujours été en guerre, l'un et l'autre, depuis qu'ils sont en place. Il y a eu beaucoup de plaintes, beaucoup d'écritures, beaucoup de partisans de chaque côté, le ministre fatigué de tout cela les a fait venir en France pour vider leurs différends. Après avoir tout bien pesé et examiné, il a pris le parti de les empêcher de retourner à leur poste. M. de St-Ovide a demandé à quitter son gouvernement, ce qui lui a été accordé moyennant mille écus de pension que le Roi lui fait. Pour M. le Normand, le ministre a jugé à propos de le nommer commissaire ordonnateur à St-Domingue, poste bien meilleur que celui qu'il occupait, avec promesse qu'il n'en resterait pas là. C'est aussi un garçon de mérite, qui est fort sage, qui a de l'esprit, et pardessus cela extrêmement laborieux.

M. de Foran, capitaine de vaisseau, que vous avez pu voir en Canada, a été nommé gouverneur de l'Isle-Royale à la place de M. St-Ovide et M. Bigot de Rochefort commissaire-ordonnateur de la même Isle.

M. de Beauharnois, intendant de Rochefort, vient d'être nommé intendant des armées navales, et M. de Ricourt, intendant de Dunkerque à la place de M. de Beauharnois... M. Panier d'Orgeville nommé à l'intendance des classes, qui avait eu ordre de la Cour, en quittant son intendance de la Martinique, de passer à St-Domingue, avant de revenir en France, pour arranger quelques affaires dans cette Isle, y est mort en très peu de temps. Voilà une place considérable à

(1) Son acte de sépulture ne se trouve pas à Québec. Elle était, je suppose, fille du Dr Sarrazin.

donner qui est l'intendance des classes qu'il avait, et avant lui M. Raudot...

J'ai reçu des nouvelles de mon neveu Hazeur du Mississippi, du gouverneur et de plusieurs officiers qui me parlent de mon neveu en bons termes. Il s'acquitte très bien de son devoir et est considéré dans le pays. M. de Bienville lui a donné le commandement en chef du poste des Alibamons ⁽¹⁾ qui est un des plus importants de la colonie, à cause du voisinage des Anglais, Espagnols et Sauvages, ce qui demande beaucoup de conduite et de vigilance dans un commandant. Il a de l'intelligence; je suis persuadé qu'il se tirera bien d'affaire. Ce poste pourra bien l'exempter d'aller à la guerre contre les Chicachas où il aurait pourtant grande envie d'aller. L'on envoie 600 hommes de troupes avec bien des munitions de guerre pour prendre notre revanche contre ces sauvages qui nous ont déjà battu et tué beaucoup d'officiers... Je ne vous dis rien de Sarrazin, parce que je sais qu'il vous écrit amplement. Il s'applique beaucoup et ne veut passer en Canada que lorsqu'il se sentira assez fort pour exercer par lui-même sa profession, ses amis le lui conseillent, je crois qu'il prend le bon parti... cet enfant est né pour quelque chose de plus grand que le métier qu'on veut qu'il exerce. Je ne sais à quoi son frère se destine. Tout le monde m'en dit beaucoup de bien. Il réussit parfaitement, me dit-on, dans ses classes; c'est grand dommage que de pareils sujets soient sans biens, on les pousserait et ils feraient leur chemin mieux que d'autres. Si j'étais assez riche, je le ferais passer en France pour le perfectionner, mais il n'y faut pas penser pour le présent.

(1) Sur la rivière du même nom, au nord de Mobile.

14 mai 1739.—M. Le Page ⁽¹⁾ a mal enfourné dans l'entreprise qu'il a faite et M. l'Intendant a eu raison d'arrêter son ouvrage. Il y a des lois établies ; on veut qu'elles soient exécutées en Canada comme elles le sont en France. M. Le Page prétend que les titres lui donnent le droit de mines et minières, et que par conséquent il peut établir sur sa terre une forge de fer. Les Seigneurs en France ont tout le même droit que lui ; cependant ils ne s'avisent pas de vouloir établir des forges sur leurs terres sans une permission spéciale de la Cour. Bien plus, il n'est pas permis à un Seigneur qui a une forge établie de temps immémorial d'y faire un nouveau feu, c'est-à-dire une nouvelle affinerie, car il y a des forges qui en ont de deux et trois, sans une permission particulière du Roi, M. le marquis de Lancosme, voisin de notre abbaye, est dans ce cas. Il a une forge établie depuis très longtemps avec un seul feu. Il a voulu en établir un second. On lui a fait défense de le faire... M. Le Page devrait obtenir la permission de la Cour avant de rien entreprendre... J'ai défendu ici la cause de M. Le Page du mieux qu'il m'a été possible. J'ai représenté que la loi qui défendait aux Seigneurs, en France, d'établir des forges sans une permission du Roi n'avait été rendue que pour empêcher la destruction des bois qui y sont rares, qu'il n'en était pas de même au Canada où les bois étaient extrêmement communs ; que M. Le Page n'avait pas demandé la permission, parce qu'il n'en savait rien, que M. l'Intendant était instruit du travail qu'il faisait faire, que c'était à lui de l'arrêter dès les commencements et non pas de souffrir qu'il le continuât au point où il est aujourd'hui, ce qui est capable de le ruiner entièrement.

(1) Fondateur et curé de Ferrebonne. A cette date il avait résigné son canonicat de Québec. Voir sur cet homme remarquable, *Québec en 1730* par l'abbé Aug. Gosselin, et un passage d'une lettre de Mgr Briand, cité dans le *Bulletin*, novembre 1899, page 341.

Que si M. l'Intendant se plaignait que la forge de M. Le Page pouvait préjudicier à la forge du Roi, que c'était à tort qu'il le faisait puisque le Roi se chargeait d'en prendre tout le fer pendant 20 ans sur le pied de 12 livres le cent. Une autre raison encore que j'alléguai était l'avantage que produirait cette forge au pays. Tout cela a fait, si vous voulez, un peu d'impression, si vrai que M. de Maurepas, à ce que j'ai su sous main, ne paraissait pas éloigné de laisser subsister cette forge. Cependant les lettres de M. l'Intendant ont prévalu. Je marque tout cela à M. Le Page à qui je conseille de ne pas encore lâcher prise, en demandant la permission de bâtir, etc., et en engageant M. le Général à écrire pour lui, puisqu'il paraît ne pas désapprouver son entreprise. J'ai fait sentir encore dans les bureaux que M. Le Page devait être soutenu plus qu'un autre, en égard aux travaux considérables qu'il avait fait faire sur sa terre pour la bâtisse des moulins à bled et à planches. L'on m'a dit que cela était fort bon, mais qu'il devait avoir plus de soumission qu'il n'en a eue à M. l'Intendant qui lui avait défendu de bâtir.

Je suis ravi que vous soyez content de la perruque, de la tabatière et des lunettes que je vous ai envoyées. Si quelqu'un avait besoin de perruques, en m'envoyant leur mesure, j'en ferais faire ici par le même qui a fait la vôtre, qui est un des plus habiles de Paris. Nous avons été voir, mon neveu et moi, M. et Mme Péan, mais nous n'avons pas pu voir le fils de Mme Péan parce qu'il n'est point chez eux. Ils l'ont mis auprès d'un chirurgien très habile qui le panse. On espère le tirer d'affaire sans lui couper la jambe, comme plusieurs le pensaient. Mon neveu doit l'aller voir et en rendre compte à Mme Péan....

M. le général fait entendre tous les ans à M. Senueville qu'il écrit pour lui et pour son fils au ministre.

On me dit tout le contraire au bureau de la marine, et c'est pourquoi ni lui ni son fils ne sont avancés. Voilà plusieurs années que j'ai présenté et fait présenter pour lui des mémoires à M. de Maurepas. Tous les ans l'on me dit qu'il fallait que M. le Général écrivit en leur faveur. J'envoie à Senneville un remède pour ses vapeurs par deux ecclésiastiques qui passent en Canada pour le Séminaire de Québec....

Il faut que la dépense de l'ardoise et de Desrochers soit infinie. Depuis que j'ai ma rente sur le Séminaire, je vous l'ai toujours laissée pour payer où je pouvais devoir, à la réserve de ce que j'ai fait payer à Parville ...Je suis très sensible au souvenir de M. Olivier (1). Je n'ai point reçu de lettres de lui l'an passé. Vous me ferez plaisir de le saluer. Je crains fort que leur entreprise ne réussisse pas. Je suis très fâché d'apprendre la situation dans laquelle se trouve M. de Noyan (2); je serai ravi d'apprendre sa parfaite guérison; faites-lui tous mes compliments quand vous le verrez. C'est un garçon de mérite et très capable d'occuper le poste du Détroit que la Cour lui a accordé.

Je regrette beaucoup Mde de Lantagnac. C'était une femme fort attachée à son ménage et à son mari. Les enfants et le père perdent beaucoup à cette mort; car ils n'ont pas grand bien, et d'ailleurs la grande quantité d'enfants qui restent au pauvre M. de Lantagnac lui causeront un embarras dont il aura peine à se retirer.

L'on m'a dit que M. Darnault était passé en France dans la vue de se marier à la fille de M. Cugnet. Il n'y a pas trouvé son compte: cette pauvre demoiselle est malade à l'extrémité depuis près de quatre mois. L'on ne sait pas encore si elle pourra s'en tirer. C'est

(1) Olivier de Vezain, administrateur des Forges de Saint Maurice.

(2) Il avait eu une attaque d'apoplexie.

une maladie à peu près semblable à celle de cette pauvre Jeannette (1). Je vous ai marqué l'aventure de Desmarets l'année dernière. Je vous apprendrai, cette année, qu'il est heureusement arrivé à St-Domingue où il a trouvé un poste fort avantageux qui lui donne 3000 francs avec la table du maître chez qui il demeure. Ce qui lui fait au moins 4,500 francs. Avec cela il peut se tirer d'affaire. Je vous ai marqué qu'il m'avait coûté, dans la déroute qu'il a faite, environ 7 à 800 frs. Je trouve aujourd'hui qu'il m'en coûte bien plus, puisque j'ai reçu depuis quelques jours un mémoire de M. Bourguine qui se monte encore à 500 francs ; ainsi, voilà 1200 francs que son malheureux voyage me coûte. Voyez si je suis en état de payer tout cela ; en vérité cela m'accable à un point que je ne sais souvent où donner la tête

J'ai vu ici souvent le chevalier de Beauharnois qui paraît toujours extrêmement passionné pour la fille de M. de la Jus. Il s'en retourne au Canada avec une expectative de capitaine....

Je ne doute pas que l'on ne soit obligé dans la suite de créer au Canada une charge de maîtrise pour les eaux et forêts. Les bois se coupent en toutes sortes de saisons et ne sont point gardés ; ce qui fait qu'ils ne repoussent plus. Je suis persuadé qu'ils s'éloigneront si fort qu'ils deviendront aussi chers qu'en France dans la suite. Cette charge que vous dites convenir à mon neveu ne paraît pas compatible avec la profession de médecin, car il y a souvent des courses à faire qui ne pourraient guère s'accommoder avec les malades.

J'écris à M. le chevalier Benoist et lui marque que la Cour lui a accordé une expectative d'enseigne en second. C'est M. du Parc le Masson qui l'a obtenue. Je trouve qu'il a beaucoup fait, car ces sortes d'expectatives sont très difficiles à obtenir.

(1) Jeannette Sarrazin.

Je suis charmé que M. Dubuisson, qui est à présent à St-Domingue chez M. le chevalier de Vaudreuil ait obtenu un arrêt en sa faveur. Il est à présumer qu'il obtienne sa grâce. Il fera mieux de servir à St-Domingue, si on veut lui donner de l'emploi, que de retourner au Canada, où il pourrait se trouver exposé, eu égard à l'affaire qu'il a eue.

Je ne conçois pas que l'on ait été assez bon pour se charger des billets qu'a fait courir M. l'intendant. Si dans les commencements on n'y eût pas eu de confiance et qu'on les eût refusés, ils ne seraient pas tombés en pure perte pour ceux qui ont été assez sots pour s'en charger.

On a beau me dire que les forges de St-Maurice vont à merveille, je pense ici le contraire. Quoi ! Depuis deux ans, après des dépenses excessives, ces forges n'ont fait encore que 20 ou 25 milliers de fer ; c'est l'ouvrage de 15 jours pour nos forges de France. Je crains fort qu'il n'en soit de cette entreprise, comme de toutes les autres que l'on a faites dans le pays, qu'elle n'échoue

Je n'ai point montré le placet des frères Charon à madame de Vaudreuil ; c'est une chose fort inutile, car elle ne peut rien là-dessus ni sur les autres choses à la Cour, elle est ici à Paris en simple particulière. Je connais depuis longtemps le frère de M. de l'Estaye de Canada. Il ne peut pas beaucoup en ce pays-ci. Il a été fort longtemps sans présenter les mémoires des frères Charons. J'ai cru à Versailles que M. de Maurepas les avait ; point du tout. J'ai été obligé d'envoyer à M. de Maurepas ceux que j'avais (1).

(1) Je crois avoir écrit déjà que je retranchais des lettres de M. de l'Orme ce qui regarde l'affaire des frères Charons. Tout cela est tellement ennuyeux, qu'il ne serait pas juste de le présenter aux lecteurs ; et tout cela a été résumé dans d'autres ouvrages bien connus.

Ce qui est à noter, c'est que tout le temps que dura le procès, notre chanoine eut à s'en occuper.

1er juillet 1739.—J'ai parlé au nouvel évêque de la place de conseiller clerk pour vous en cas qu'on le laisse maître de demander un sujet. Il me dit qu'il le ferait volontiers ; mais si vous m'en croyez, il faut absolument que vous engagiez M. le gouverneur et M. l'intendant à écrire en votre faveur au ministre. S'ils le font, vous comptez pouvoir l'avoir. Ainsi ne manquez pas de leur en parler... Vous devez avoir reçu de moi une lettre avec l'imprimé de ce qui s'est passé pour la paix. Je l'ai adressé à M. de la Corne ; mais je crois qu'elle sera arrivée trop tard à la Rochelle ; on l'aura sans doute mise dans un vaisseau marchand avec une lettre que mon neveu adressait à Madame de Péan. Vous direz à Soumande de l'Orme que nous avons été fort longtemps embarrassé, mon avocat et moi, au sujet de la demande que fait M. Fleury, de la Rochelle, à la succession de Mde Soumande d'une lettre de change de 8949 francs 18s, et quelques deniers qu'il prétend ne lui avoir point été passée en compte dans l'arrêt qu'il a fait avec un M. Pacaud ; mais que nous ne sommes pas tant embarrassé eu égard à une pièce que Fleury lui-même a produite dans laquelle nous découvrons qu'il en a été payé. Nous espérons avec cette pièce le convaincre de fausseté, ce qui me donne bonne espérance pour le procès. Cependant il ne faut compter sur rien que quand les choses sont entièrement décidées. Je n'ai point encore vu les réponses qu'il doit faire à nos écritures ; nous verrons de quelle manière il se défendra. C'est un article si important pour les héritiers de madame Soumande, que s'ils le perdaient, ce serait au moins trente milles livres qu'ils devraient qu'ils payassent à Fleury. Je me suis donné et me donne encore actuellement tous les mouvemens nécessaires pour leur sauver cette perte qui serait grande pour eux.

La disette est extrême dans toutes les provinces, les

bleds ont manqué l'année dernière, ce qui a causé une désolation terrible parmi les peuples dont plusieurs ont été obligés de manger l'herbe des champs...

A Versailles, 1er février 1740. — C'est le cœur rempli d'amertume et de chagrin, mon très cher frère, que je vous écris cette année pour vous apprendre la plus triste nouvelle que je puisse vous annoncer ; le très cher et très aimable Sarrazin, qui faisait l'unique objet de ma consolation en France, est mort le 22 septembre dernier, en quatre jours, de la petite vérole, sans aucun accident marqué, sinon qu'il eut le transport au cerveau, trois heures environ après s'être confessé. Ce transport n'a duré que trois quarts d'heure, et après bien des efforts qu'il fit pour vouloir se lever, il retomba sur son oreiller, et sa poitrine s'emplit de façon qu'il fut étouffé en peu de temps, ne pouvant cracher les flegmes qui lui montaient à la gorge. Il fallait qu'il eût quelques grains de petite vérole qui en empêchassent le passage.

Voici de quelle manière il a été attaqué. Nous devions partir ensemble pour aller en Berry. Il me demanda permission pour aller à une terre que l'on appelle Goussonville, pour y voir un de ses amis et des miens qui est seigneur de l'endroit. Après y avoir demeuré deux ou trois jours, il se mit en devoir de revenir à Paris. Le seigneur du lieu et mesdames ses sœurs l'engagèrent à ne partir que le lendemain. Dans la nuit, il fut attaqué d'une espèce de vomissement qui n'eut pas grande suite. L'on envoya chercher un chirurgien de l'endroit, homme fort habile, qui a longtemps suivi l'armée, qui le soigna une fois ou deux et lui ordonna une médecine. Au bout de trois jours, quelqu'un de ceux qui le soignaient s'aperçurent qu'il avait des rougeurs aux bras ; on en avertit le chirurgien lequel monta dans sa chambre, et après l'avoir examiné, il jugea que ce pouvait être la petite vérole, et lui dit de ne point prendre la médecine qu'il lui avait donnée. On ne lui en donna

point, parce que dans la nuit et le lendemain on vit sortir la petite vérole avec profusion. On ne lui donnait que de bons cordiaux et de bons bouillons, ce qui faisait que la petite vérole sortait on ne peut pas mieux. L'on m'envoya quérir à Paris; je me transportai aussitôt à Goussonville distant de dix lieues de Paris. Quand j'arrivai, j'allai le voir dans sa chambre, ce qui le réjouit beaucoup... il me dit que cela allait assez bien. Je trouvai le chirurgien qui me dit que la petite vérole allait tout au mieux et qu'il n'y avait aucun danger, et en effet la petite vérole était grosse et belle et lui a pris dans un temps fort chaud. Il était soigné comme le Roy avec toutes les attentions possibles. Chacun s'empressait à lui donner tous ses besoins et à lui procurer tous les soulagemens qui dépendaient d'eux. Nonobstant cela, j'étais toujours auprès de lui : je l'ai voulu veiller la nuit du 21 au 22 septembre qui était son quatrième jour. Sur les 7 heures du soir, il me demanda fortement un confesseur, je lui en fis venir un aussitôt. Il fut pendant deux heures ou environ avec son confesseur auquel il se confessa avec toute la présence d'esprit possible ; après quoi je l'exhortai du mieux qu'il me fût possible à faire des actes de contrition, d'amour de Dieu, etc., qu'il faisait avec tous les sentiments les plus chrétiens. Cela dura jusqu'à minuit ou une heure. Ensuite de quoi le transport le prit au cerveau. Je ne croyais pas que cela aurait de suite ; cependant, voyant que cela continuait, je lui fis apporter l'Extrême-Onction, le prêtre n'eut le temps de lui faire qu'une onction ou deux, ensuite de quoi il passa, le tenant entre mes bras pour lui aider à cracher les flegmes qui l'ont étouffé. Je lui fis avaler plusieurs drogues qui n'ont servi à rien du tout. Voilà qu'elle a été la fin du plus aimable et du plus accompli cavalier qu'il y eût dans le monde. Ce pauvre enfant était sans défauts au moins apparents,

car il n'aimait ni le jeu, ni les femmes, ni le vin, complaisant au possible avec tout le monde, aimé et chéri de tous ceux qui le connaissaient. C'est une perte irréparable pour moi et pour sa famille ; il n'y a... ni grands ni petits qui ne l'aient regretté ; il a été pleuré des personnes chez qui il est mort, comme s'il eût été leur propre frère. Rien ne lui a manqué dans sa maladie. Le chirurgien, homme habile, qui a eu plus de 800 personnes à soigner de la petite vérole et entre les mains duquel il n'en est presque pas mort, était sans cesse auprès de lui. Il fallait qu'il y eût dans sa petite vérole beaucoup de malignité, car elle n'est point rentrée du tout. Il y avait apparemment dans l'intérieur du corps quelque venin caché... Il a été enterré dans le caveau des Seigneurs de Goussonville avec toutes les marques de distinction que l'on pouvait souhaiter, et cela par bonne amitié, sans que je le demandasse. Je lui ai fait faire ses obsèques avec toute la décence possible. J'ai fait prier Dieu pour lui de tous côtés, je ne cesse de le faire tous les jours ; j'espère bien que vous n'oublierez pas ce cher enfant que je pleure sans cesse dans le cœur. Il semble que Dieu m'a voulu priver de ce que j'avais de plus cher dans le monde pour punir la complaisance que j'avais dans cet élève qui me faisait honneur en France et qui m'en aurait fait infiniment en Canada. Il avait tout l'esprit imaginable et passait ici pour un génie ; l'on ne se trompait pas.

Sitôt ce malheur arrivé, je me suis transporté à Versailles où j'appris cette nouvelle à M. de la Porte qui en fut extrêmement touché ; il me dit d'écrire à M. de Maurepas pour lui demander une pension pour ma sœur et pour sa famille. Je l'ai fait...

Je vous dirai encore une nouvelle qui vous surprendra, qui est la mort de la marquise de Vaudreuil, arrivée, il y a environ quinze jours, d'une fluxion de

poitrine en sept jours de temps. Mlles ses filles perdent beaucoup. Elle a fait son testament en faveur de ses deux filles ; elle leur laisse tout son mobilier, son argenterie et les 1500 frs de rente qu'elle tirait de sa maison de Montréal, les dites 1500 livres de rente reversibles sur la tête de la dernière des demoiselles ; pour le fond, il appartiendra à tous les enfants ; avec cela l'on demande pour elles la pension de mille écus qu'elle avait sur le trésor royal. L'on espère qu'elles l'auront avec M. leur frère aîné. Elles pourront avec cela subsister honnêtement en se mettant dans une communauté. Il est arrivé encore un autre malheur à cette famille, qui est la mort d'une jeune demoiselle de St-Domingue, qui demeurait depuis trois ou quatre ans avec Mde la marquise de Vaudreuil. L'on avait dessein de marier cette demoiselle avec le fils aîné du comte de Vaudreuil âgé de 14 ans, la fille n'en avait que onze, lorsqu'elle est morte ; mais elle était puissamment riche, elle avait près d'un million de biens ; cela aurait parfaitement bien arrangé les affaires du comte de Vaudreuil, qui n'est pas riche ; mais la Providence en a disposé autrement. Je crois que cette mort n'a pas peu contribué à celle de Mde de Vaudreuil qui comptait sur ce mariage comme sur chose déjà faite. La pension vient d'être accordée aux demoiselles de Vaudreuil : elles auront chacune 500 frs reversible pour le tout sur la tête de celle qui survivra à l'autre. La Cour a donné aussi mille frs de pension au comte de Vaudreuil. M. le Chevalier et M. de Rigaud, qui est ici en France, n'ont rien demandé pour eux, aimant mieux que leurs deux sœurs et le frère aîné qui a des enfants, profitassent en entier de la grâce que le Roy veut bien leur accorder. Cela est fort louable en eux.

J'ai encore une nouvelle à vous annoncer plus effrayante que celles que je vous ai marquées ci-dessus, qui est la mort du pauvre Soumande, lequel a été tué bru-

talement le 7 de ce mois sur les six heures et demie du soir par un officier habillé, dit-on, de blanc à parements rouges. Voici comment cela s'est passé. Il y avait environ six semaines que Soumande était arrivé à Paris où je n'étais pas pour lors. Il était logé dans la rue de la Monnaie, en chambre garnie, et allait tous les jours manger chez une tante logée vis à vis de l'endroit où il couchait. Depuis mon arrivée à Paris, il était venu me voir plusieurs fois et avait mangé avec moi. Je lui dis de presser ses affaires le plus qu'il pourrait et d'aller pour cela voir souvent son procureur et le Dr Lamarche qui demeure cloître St-Honoré. Le 7 de ce mois, après avoir dîné avec son cousin à l'ordinaire, ils s'en allèrent tous deux à un café comme ils avaient coutume de faire tous les jours. Après avoir pris chacun leur tasse de café, ils s'amusèrent à jouer aux dames jusqu'à six heures du soir, et ensuite sortirent du café ensemble. Soumande dit à son cousin, nommé Quiret qu'il s'en allait au cloître St-Honoré chez le sieur Lamarche pour prendre heure avec lui, pour aller le lendemain chez son procureur. Y étant presque arrivé, comme les rues sont fort glissantes à cause de la gelée qu'il fait depuis près de deux mois, le pied lui glissant, il alla donner sur un officier habillé comme je vous l'ai dit. On ne sait s'il le fit tomber ou s'il lui fit mal en glissant sur lui. Le fait est que cet officier mit sur le champ l'épée à la main. Soumande tira aussi la sienne, mais avant qu'il fut en garde, il reçut un coup d'épée qui monta au bas ventre jusqu'au foie, dont il tomba par terre, et l'officier s'enfuit sans qu'on ait pu le joindre.

Il se trouva du monde qui ramassa le blessé, lequel fut transporté chez un chirurgien, où il mourut sans pouvoir dire une parole. Lorsqu'il se mit en devoir de le soigner, l'on envoya aussitôt chercher un commissaire du quartier, lequel fit sur-le-champ son

procès-verbal de ce qui s'était passé. Comme personne ne le connaissait, on trouva dans sa poche une lettre adressée à madame Viger, canadienne, qui a été nourrice d'une des dames de France ; on alla chez elle, et on demanda à son mari s'il connaissait celui qui venait d'être tué : il répondit, après avoir vu la dame, qu'il le connaissait, mais qu'il ne savait point sa demeure, que M. de La Marche, cloître St-Honoré, pourrait l'indiquer. On fit venir le dit sieur La Marche qui s'y transporta aussitôt, et dit qu'il demeurait rue de la Monnaie, chez M. Quiet, son cousin, que l'on fit venir sur-le-champ. Il dit qu'il connaissait bien le mort, qu'il était son parent, qu'il venait de le quitter depuis peu de temps. Il réclama le mort et demanda qu'au lieu d'être porté à la morgue, qui est un lieu public où l'on expose ceux qui ne sont pas connus, il fût porté dans la chambre où il logeait, ce qui fut accordé. Il a été quatre jours sans être enterré, en égard aux formalités de justice qu'il a fallu observer. On a mis les scellés sur ses effets ; ensuite il a fallu présenter requête au procureur du Roy et au Lieutenant Criminel pour obtenir la permission de l'enterrer et faire ordonner la visite, par les chirurgiens du Chatelet, du cadavre, ce qui a été observé. Vous voyez bien qu'il faut de l'argent pour tout cela et qu'il en faudra d'autre pour faire lever les scellés qui ont été mis sur ses effets ; c'est à quoi nous allons travaillé. Voilà des histoires bien tragiques ; je suis fait pour essayer tous ces malheurs. Ce qui me touche le plus, c'est la mort précipitée du pauvre Soumande qui n'a pas eu un instant pour se reconnaître. Je fais prier Dieu de tous côtés pour le repos de son âme. Je vous laisse le soin d'annoncer à sa femme et à sa famille le malheur qui vient de leur arriver. J'en écris cependant

— Myr H. Tetu

un mot à Senneville. ⁽¹⁾ Je vous laisse aussi le soin d'engager quelqu'un de confiance, comme pourrait être le confesseur, de dire à ma sœur la mort de son cher enfant (Sarrazin)... Je crains fort que cela ne la fasse mourir de chagrin. Je lui écris, mais il ne faut pas lui donner la lettre avant qu'elle ne soit prévenue. Il m'a fallu prendre beaucoup sur moi pour ne pas tomber tout à fait malade ; le Seigneur m'a aidé dans des occurrences aussi fâcheuses. Il est le maître : que son saint nom soit béni...

Laissons à présent les morts pour parler des vivants. Je vous dirai que tous nos vaisseaux partis du Canada, l'automne dernier, sont arrivés en France à bon port aussi bien que les passagers au nombre desquels sont M. de Rigault qui est en bonne santé, M. Fouché et madame Marin qui se porte aussi à vermeille. C'est une fort aimable femme. Je compte lui donner à dîner avec les autres Canadiens. M. Vallier est aussi arrivé, il se porte beaucoup mieux. Il m'est venu voir plusieurs fois, nous nous sommes fait l'un à l'autre bien des amitiés ; il me paraît d'un excellent caractère et très propre pour la société : MM. du Séminaire des Missions Etrangères l'estiment beaucoup et ils ont raison. Il est allé à Marseilles d'où il compte revenir pour repasser au Canada cette année. Il serait fâcheux pour le pays de perdre un bon sujet comme celui-là.

Je n'ai point encore vu MM. Olivier et Simonette.

Le premier est allé dans son pays pour engager des ouvriers pour la forge. Il a obtenu de M. de Maurepas

(1) Jean-Pascal Soumande qui venait d'être assassiné était marié à Ursule Le Verrier. Senneville était le beau-frère de Soumande.

trois ans sans payer au Roy les avances qu'il a faites aux associés des Forges. Je pourrai le voir à son retour...

Si M. de Maurepas décidait en faveur de Sarrazin, qui est à présent au Séminaire de Québec, quelque chose d'avantageux, soit pour le pays, soit pour la France, je le ferais venir auprès de moi... J'ai parlé, ces jours-ci, au ministre, tant pour avoir une pension pour ma sœur que pour l'établissement du fils qui est auprès d'elle. Il m'a répondu qu'il n'avait encore pris là-dessus aucun arrangement, qu'il examinerait ce qui pourrait se faire à ce sujet. Il faut attendre sa décision... Il est vrai que je suis las de me charger de quelqu'un qui me touche de près; j'ai eu tant d'inquiétudes pour les trois neveux que j'ai eu auprès de moi, eu égard aux affaires et accidents qui arrivent journellement dans Paris, que je tremble de m'exposer encore aux mêmes peines. Cependant je m'empresserai volontiers à rendre service à ce cher enfant qui est en Canada, si le ministre veut faire quelque chose pour lui. J'aime tous ces enfants plus que je puis vous l'exprimer, mais je suis peu en état de les soutenir...

(A suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

[1854]

31. Wine—A scriptural drink. || Views of the Rev. Dr. Cumming. || *S. l. n. d.* (vers 1854, Québec). Feuille vol. in-fol., blanche au verso.

Ex. décrit : Bibl. de l'Ass. Lég. de Québec : B. C. Série A, vol. 3, C.

Le Dr Cumming était un médecin réputé de Londres. Il se déclare en faveur de l'usage du vin.

[1855]

32. Lettre pastorale de Mgr l'Administrateur [Mgr Baillargeon] || pour encourager le culte de la Ste-Vierge, || Dans l'Eglise de Notre-Dame des Victoires de la Basse-Ville de Québec. || [Québec, 1er mai 1855]. 16 pp. in-4.

Ex. décrit ; Bibl. de l'Ass. Lég. de Québec : B. C. Série A, vol. 2, B.

Mgr Baillargeon invite les fidèles : Enfants de Marie, navigateurs, voyageurs, etc., à fréquenter ce sanctuaire, puis il s'adresse aux membres de la Société de Tempérance :

[1855]

“Et vous, membres de la Société de Tempérance, associés de la croix, connaissez-vous les épreuves auxquelles votre fidélité est exposée, lorsque vous venez en ville ? Avez-vous considéré les pièges sans nombre que le démon de l'intempérance vous y a dressés ? N'avez-vous pas encore appris par la triste expérience que vous y avez faite de votre faiblesse,—ou du moins par le hideux spectacle que d'autres vous y ont donné de la leur,—que vous y courez le plus grand risque d'être surpris et de succomber, si vous n'êtes sur vos gardes, et puissamment soutenu d'en haut ? Oh ! quel besoin vous avez alors du secours de Marie ! Hâtez-vous donc, en entrant en ville, de vous rendre à son temple, et de la supplier d'être elle-même votre force, de vous environner de sa protection, et de vous préserver de toute chute. Ah ! c'est pour vous, associés de la sainte croix, oui, c'est surtout pour vous qu'elle a préparé, et qu'elle tient en réserve, dans ce sanctuaire, un trésor de lumières et de forces ; et sa charité vous invite à venir y puiser avec confiance...”

[1855]

33. La Loi du Maine || ou de || tempérance. || aux Etats-Unis. || Par || A. Marsais || Véritable ami de la Tempérance. || [Epigraphe:] In Vino Veritas. || Prix : 12 sous. || En vente chez les principaux libraires || de Montréal et de Québec. || 1855. || 12 pp. in-12.

Poème satyrique contre la fameuse Loi du Maine, et contre les prohibitionnistes et les abstinents :

[1855]

Messieurs les Tempérants, dont l'âpre intolérance
Montre dans leurs journaux fort peu de tempérance.

.....

Dans un but vertueux, l'amende, la prison,
Domiciles forcés et confiscation,
Tout est juste et légal aux yeux de ces puristes,
Quakers, épiscopaux, luthériens, méthodistes.

M. Marsais était un Français. Il a aussi écrit d'autres ouvrages, entr'autres des *Romances et chansons* [Québec, 1854] en l'honneur du Canada, qu'il aimait.

Exemplaire décrit : Bibl. de la Législ. de Québec, B. C. 106. Dans un autre exemplaire consulté il y a un appendice de 4 pages d'addenda, avec sa pagination propre.

[1858]

34. Constitution et règlements de la Division Montcalm, No 37, des Fils de la Tempérance, C. E. Instituée à Québec le 17 mars 1858. [Au titre de la couverture il y a le sceau de la Société, Division Montcalm : Une colonne (prob. le monument Montcalm) flanquée de deux feuilles d'érable, et aux pieds un castor.] Québec : Des Presses du National, rue des Jardins, Haute-Ville. 1858. 27 pp. in-18.

“Préambule : Nous, dont les noms sont annexés, désirant former une société pour nous protéger contre les maux de l'Intempérance, se prêter assistance mutuelle en cas de maladie, et s'élever nos caractères comme hommes, nous engageons à être gouvernés par la Constitution et les Règlements qui suivent.

[1858]

“ Article II. Engagement. Aucun Frère ne fera, ne vendra, achètera ou emploiera comme un breuvage aucunes liqueurs spiritueuses ou drèches, vin ou cidre.”

Article I des Règlements. “ Assemblées. Sect. 1. Cette Division s’assemblera le mercredi soir de chaque semaine, pour s’occuper des affaires regardant généralement ladite Division, et pour répandre les principes de Tempérance et de Bienveillance. La Division ouvrira à huit heures P. M., précisément, par une prière...”

Ex. décrit : Bibliothèque de l’Université Laval, Québec. Brochures, Section des Règlements [non classifié].

[1860]

35. Temperance Odes and Miscellaneous Poems. By Archibald McKillop. Quebec, 1860. 96 pp. in-8.

Connu par l’*Inventaire* de M. N.-E. Dionne.

[1860]

36. Constitution and By-Laws of St. Lawrence Division, No. 16, Sons of Temperance, C. E. Instituted, 13th February, 1852 ; Incorporated by Act of Parliament, 18 Vict., And Registered at Quebec, 3rd October, 1855. [Entourant un triangle étoilé, la devise : Love, purity, fidelity.] Quebec : Printed by Thompson & Co., St. Ursule Street. 1860. 32 pp. in-18.

[1860]

Cette édition est augmentée d'une Introduction sur l'origine, la nature et le fonctionnement de la Société des Fils de la Tempérance, fondée en 1842.

" All our purposes, plans and movements, are based upon THE PLEDGE, relying for its fulfilment upon the honor of each brother, *as a man*, not to make, buy, sell or use as a beverage, any spirituous or malt liquors, wine or cider. This simply is our obligation. We have no oaths, no unmeaning rites...

... " This, then, is our Order ; this the simplicity of the organization under which we have prospered and strenghtened, until, from the pioneer brotherhood of sixteen individuals in an " upper-room, " we have extended and number about seven hundred and forty five thousand pledged and true men, and can tell of sixteen thousand five hundred independant Subordinate Divisions. As an organized Association, we court investigation and scrutiny."

Ex. décrit : Bibliothèque de l'Université Laval, Québec. Brochures, Section des Règlements [non classifié.]

[1863]

37. Ned Fenton's || portfolio. || By J. Morphy. || Quebec: || William Palmer. || Printed by Hunter, Rose & Co., St. Ursule Street || 1863. || 141 pp. in-8.

Publié et broché avec un autre ouvrage du même auteur : *Recollections of a visit to Great Britain and Ireland in the Summer of 1864.* Quebec, W. Palmer, 1863 [95 pp.]

J. Morphy, né en Irlande, émigré au Canada, établi à Québec, voulut revoir *l'Île d'Émeraude*, après 19

[1863]

ans d'absence. Ce sont les observations recueillies durant son voyage qui furent publiées sous le titre de *Recollections, etc.*, après avoir d'abord paru dans la *Quebec Gazette*.

Le *Ned Fenton's portfolio* est lui aussi une gerbe de souvenirs de la chère patrie, mais consacrés à la tempérance et à la prohibition des liqueurs enivrantes.

Ned Fenton, brave jeune homme, passe les longues soirées de certain hiver au foyer de Tom Turner, entre celui-ci et la digne Mrs Turner, et auprès de leur jeune fille Sally... Dans ce cercle familial et teetotaliste Ned Fenton—en jeune homme avisé—ouvre son portfolio gonflé d'aperçus, de réflexions, d'anecdotes prohibitionnistes. M. J. Morphy les a sans doute entendus, et il nous les raconte dans son livre.

[1863]

- 38.** Lettre pastorale || des || Pères du Troisième Concile Provincial de || Québec, etc. || [Québec, 21 mai 1863.] 10 pp. in-4, pag. de 1 à 10.

Une page est consacrée à la tempérance.

Exhortations à la tempérance ; moyens d'y être fidèles. Les élections, par leur retour fréquent, sont signalées comme une des principales causes de la recrudescence de l'ivrognerie dans notre pays et " de la démoralisation qui se répand partout d'une manière si alarmante."

[1864]

- 39.** The || culture of the wine || and || emigration. || By J. M. de Courtenay. || Québec : || Printed by Joseph Darveau, 8,

[1864]

Mountain hill. || *S. d.* (prob. 1864). 47 pp. in-8. La même année paraissait à Montréal une édition française de cette brochure.

Le mot *wine* au titre est fautif; le titre de la couverture porte *vine*.

L'auteur préconise la culture de la vigne dans la Province de Québec. Le chap. VII, où il veut établir que le vin chasse l'alcool et l'ivrognerie, intéresse la présente bibliographie.

Ex. décrit: Bibl. de la Législature de Québec: B. C. 232.

[1867]

40. L'ivrognerie || est l'œuvre du démon || mais la || sainte tempérance || de la croix || est l'œuvre de Dieu. || Hommage d'un dévouement profond || offert aux associés de la croix || par Al. Mailloux || vicaire-général de l'archidiocèse de Québec. || Québec, || typographie d'Augustin Côté et Cie || 1867 ||. VIII + 440 pp. pt in-8.

La mémoire du missionnaire de la tempérance que fut l'abbé Mailloux n'a pas cessé d'être en bénédiction auprès de nos populations. Donnons à cet homme de Dieu, à ce véritable apôtre, l'hommage de quelques notes.

“ Un petit enfant, né de parents peu fortunés, se trouvait condamné à passer sa vie dans l'ignorance des

[1867]

sciences humaines, et à occuper une des plus humbles positions de la société. Un jour, un prêtre vénérable, digne de vivre éternellement dans la mémoire d'une foule d'hommes éminents dans toutes les professions de la société canadienne, qu'il a instruits avec une capacité et une constance dignes des plus grands éloges ; un prêtre, que la Providence conserve encore pour la gloire de la maison qu'il a tant honorée par ses travaux, rencontra ce petit enfant, dans une petite île, et lui offrit de le faire instruire *gratuitement*. Ce petit enfant accepta cette offre bienveillante, qui lui donnait l'appréciable avantage de faire un cours complet d'études. Ceci se passait dans l'automne de 1841.

“ Ce prêtre vénérable et bienfaisant, c'était M. le Grand Vicaire Jérôme Demers. Ce petit enfant, c'était moi...”

Ainsi s'exprime l'abbé Mailloux, dans la dédicace de *La Croix présentée, etc.*, à M. Louis Gingras, supérieur du Séminaire de Québec.

Le “petit enfant”, né le 9 janvier 1801 dans une “petite île,” l'Île-aux-Coudres, dont il écrira plus tard l'histoire *con amore*, fut ordonné prêtre le 28 mai 1825, par Mgr J. O. Plessis. D'abord desservant de la paroisse naissante de Saint-Roch, il en fut nommé le premier curé, quatre ans plus tard. En 1833, il est curé à la Rivière-du-Loup. A peine installé à cette cure il est chargé [1834] de la direction du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il se donne tout entier à cette œuvre. A la mort de M. Painchaud, en 1838, il accepte la cure de Sainte-Anne, qu'il dessert durant dix années, tout en demeurant attaché au collège. Nommé la même année [1838] Vicaire Général par Mgr Signay. C'est pendant qu'il était à Sainte-Anne que l'abbé Mailloux commença sa croisade contre l'intempérance.

[1867]

Voici comment lui-même raconte ses premiers triomphes : “ Je me rappellerai toujours avec quelle anxiété on attendait mon retour à Sainte-Anne, lorsque, réuni à d'autres confrères, nous allions donner des missions de tempérance dans les paroisses environnantes. Quelle joie apparaissait sur tous les visages, lorsque, de retour, je rendais compte à ma paroisse des succès et des triomphes remportés, pendant la semaine, sur le vice de l'intempérance. Il me semblait, chaque fois, voir une nouvelle vie circuler dans les veines de ceux qui m'écoutaient. Mes paroissiens s'identifiaient à ces triomphes, ils bénissaient leurs compatriotes des autres paroisses devenus tempérants comme eux, associés avec eux, comme eux ayant reçu la croix pour étendard de leur belle société. Ils étaient heureux de leur bonheur qui semblait devenir leur propre bonheur. Ils n'étaient plus seulement compatriotes, ils étaient devenus des frères, associés, réunis, chaque soir, au pied de la même croix pour prier les uns pour les autres, se soutenir, s'entraider dans le grand combat contre le grand vice qui avait fait tant de malheureux.

“ C'était un spectacle ravissant. Le peuple de nos campagnes était content, triomphait de joie de se voir délivrer du vice hideux qui, pendant de si longues années, avait troublé son repos, appauvri les familles, ruiné l'avenir d'un grand nombre et semé partout le désordre, la division et le crime. On s'appelait les CROISÉS, réunis, enrôlés pour la guerre sainte de la sobriété contre l'intempérance. On se rencontrait avec une joie inconcevable, on se serrait cordialement la main, on s'aimait, on se sentait heureux. Encore une fois, c'était beau à ravir de bonheur.” (*L'ivrognerie*, etc., p. 341).

En 1848, le grand-vicaire Mailloux se fit exclusivement l'apôtre de la tempérance et des retraites, œuvre

[1867]

que Mgr de Forbin-Janson avait royalement inaugurée au pays, en 1841-1842. Le missionnaire interrompait parfois ses travaux pour s'accorder quelques jours d'un repos nécessaire, chez son ami M. Pierre Villeneuve, curé de Saint-Charles. Il voulut aussi encourager l'œuvre de la colonisation. "On le vit un jour à la tête d'une nombreuse colonie de défricheurs, aller travailler, pendant plusieurs semaines, à l'avancement de ce township qui porte son nom et où se sont établis maintenant des cultivateurs à l'aise. On rapporte que pendant cette expédition si ardue, après de pénibles journées, il passait encore une partie de ses nuits en oraison, voulant, disait-il, prier à la place de ses chers compagnons qu'il voyait accablés de fatigue, et qui plus que lui avaient besoin de repos." (*Notice biographique*, 1877). En 1857, à la mort de son ami le curé Villeneuve, il fut envoyé dans l'Illinois pour y sauver les âmes que Chiniquy entraînait dans sa chute. De retour de cette mission en 1862, après avoir remis dans le droit chemin une foule de familles séduites par l'apostat, l'abbé Mailloux se donne de nouveau à l'œuvre des retraites, puis, pendant deux ans [1863-65] se charge de la paroisse de Saint-Bonaventure, à la Baie-des-Chaleurs. Cependant la santé du vaillant apôtre étant devenue chancelante, l'oblige à mener désormais jusqu'à sa mort, une vie plus tranquille. De 1866 à 1870 il se retire chez le curé Martineau, à Saint-Charles. De 1870 à sa mort il vit à Saint-Henri de Lauzon, auprès de ses deux amis de cœur, le curé Grenier et l'abbé Côté. En 1875, la population de l'Île-aux-Coudres fête avec enthousiasme les noces d'or sacerdotales du vénéré grand-vicaire. En 1877, l'abbé Mailloux, pour accomplir un vœu, prêche, au mois de mai, 30 sermons, les derniers de sa vie. Le 4 août de la même année il mourait à l'Île-aux-Coudres, où son

[1867]

corps repose sous le chœur de l'église. Son désir eût été de dormir au cimetière, au pied de la croix, qu'il avait tant aimée et tant prêchée. (1)

L'abbé Mailloux, outre ses deux ouvrages sur la tempérance, a publié un *Recueil de Messes, etc., Le Manuel des parents chrétiens*—un pur chef-d'œuvre que l'on a heureusement réédité l'année dernière—un essai sur *Le luxe* dans nos campagnes, *Le Petit Arsenal*, manuel de controverse élémentaire, et l'*Histoire de l'Île aux Coudres*. Il a légué ses manuscrits au Séminaire de Québec. On s'est demandé en ces derniers temps s'il y a une littérature *canadienne*. Eh bien ! après avoir lu les ouvrages de l'abbé Mailloux, on ne peut s'empêcher de dire que jamais Français n'eût conçu ni écrit de cette manière. C'est *canadien*, c'est *national*.

A l'époque où le grand-vicaire Mailloux écrivait *L'ivrognerie, etc.*, la Société de la Croix, établie et propagée par le vaillant athlète, dont le bras n'était plus assez fort pour maintenir son œuvre, allait dépérissant. D'où ces cris de douleur, d'indignation, d'où ces supplications, ces exhortations, d'où cette véhémence et cette chaleur dont est plein cet ouvrage, écrit pour "soutenir le zèle de MM. les curés ; ranimer le courage des membres de l'admirable Société de la Croix, et convaincre les ennemis de la tempérance qu'ils doivent se ranger du côté de ceux qui l'ont embrassée..." (Avertissement de l'auteur, vii).

C'est un livre presque étrange de forme et de ton, qui ne saurait se résumer et se prêterait mal à une réédition abrégée. C'est la conviction qui a fait renon-

(1) Mgr Tanguay (*Répertoire du Clergé canadien*) a commis dans sa notice sur M. le Grand Vicaire Mailloux plusieurs erreurs, que celui-ci corrige dans une note de la page 86 de son *Histoire de l'Île aux Coudres*.

[1867]

cer Mgr Gauvreau, curé de Saint-Roch, à l'idée à lui suggérée par Monseigneur l'Archevêque de Québec, en 1905, de rééditer cet ouvrage en le résumant et le modernisant. Ce livre est vivifié par un esprit qu'on ne morcèle pas, et il porte en lui-même une grâce, une force, une onction particulière, qu'une réédition intégrale seule saurait lui conserver.

[1868]

- 41.** Lettre pastorale || des || Pères du quatrième Concile de Québec. || [Québec, 14 mai 1868]. 22 pp. in-4.

L'article VIII est consacré à la tempérance. Exhortations à s'enrôler dans la Société de la Croix.

[1868]

- 42.** Pastoral Letter || of the || Fathers of the Fourth Provincial Council of || Quebec. || [Québec, 14 mai 1868]. 22 pp. in-4.

Version anglaise du numéro précédent.

[187...]

- 43.** Military Temperance Society || Quebec. || *S. l. n. d.* [187...]. Carte ou *pledge* à signer. 5 × 3½ pcs. Au bas de la carte, blanc pour la signature du : "Chaplain to the Forces."

Cet aumônier était pour lors Messire Edouard Bonneau ; c'est lui qui administrait le *pledge* aux militaires de la citadelle.

"Aumônier des troupes de Sa Majesté de 1865 à 1870, il fit briller dans ce ministère difficile un tact, un

[187...]

dévouement et une habileté difficiles à égaler. Aussi eut-il la consolation de constater les effets heureux que ses vertus et ses travaux produisaient dans l'âme de ses soldats. Des conversions nombreuses du vice à la vertu, même de l'hérésie à la vraie foi, couronnèrent ses efforts et apportèrent à son âme ces consolations délicieuses que les apôtres seuls connaissent et que seuls ils peuvent apprécier. Ce fut avec douleur qu'il se sépara de ses braves militaires, qui eux-mêmes lui étaient attachés. Il leur avait montré tant de douceur, une bonté si paternelle; il les avait traités avec une si grande courtoisie, que plusieurs d'entre eux ne purent, sans verser des larmes, s'éloigner de ce *Father Bonneau* qu'ils aimaient et avec qui ils avaient créé des relations bien intimes." (*Notice biographique*, par l'abbé Th.-G. Rouleau). L'abbé Bonneau fut aumônier des Sœurs de la Charité de 1870 jusqu'à sa mort, arrivée le 19 février 1888.

[1870]

44. Cap. XXVI. || Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la guérison des || ivrognes d'habitude. || [Sanctionné le 1er février 1870.] || Pag. de 55 à 59. In-8 royal. Québec, 1870.

[1870]

45. Cap. XXVI. || An Act to provide for the interdiction and cure of || Habitual Drunkards. || [Assented to 1st February, 1870.] || Pag. de 52 à 56. In-8 royal. Québec, 1870.
Version anglaise du numéro précédent.

[1870]

46. (Extrait du *Courrier du Canada*.) || Etude || sur les || industries de Québec || par || Hubert Larue, || Québec. || Atelier typographique de Léger Brousseau, || 7, Rue Buade, || 1870. || 47 pp. in-12 oblong.

Le chapitre V est consacré aux brasseries. “ Il y a aujourd’hui, à Québec, deux grandes brasseries : celle de Boswell et celle de McCallum. Toutes deux furent fondées la même année, en 1795—la première par l’Hon. J. Racey, le seconde par l’Hon. John Young. Elles doivent être les doyennes de toutes les brasseries de la Puissance, et peut-être de tout le Canada ! ”

[1871]

47. Cap. II. || Acte pour refondre et amender la Loi relative aux || Licences, et aux droits et obligations des personnes || tenues d’en être munies. || [Sanctionné le 24 décembre 1870.] Pag. de 11 à 72. In-8 royal. Québec, 1871.

Première refonte de la Loi des licences de Québec sous la Confédération.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(à suivre)
